



## COMMUNIQUE FOCOM 06 n°33

### FLOP POUR LE PROJET D'ACCORD

### *“UN AVENIR POUR CHAQUE POSTIER”*

Cher(e)s collègues postier(e)s,

Une fois encore FOCOM a pris ses responsabilités et n'a pas signé le 15 septembre la proposition d'accord *“Un avenir pour chaque postier”*.

Voici les raisons de notre refus ainsi que le zoom sur Les principaux points de blocage:

- Le texte final présente un seul accord, alors que pendant toute la durée des négociations nous étions sur 3 accords distincts, justifiés par 3 sujets très différents (dont deux réclamés par FOCOM: transposition des grilles indiciaires fonction publique et Complément Poste).
- Dans le préambule La Poste s'engage à « *exclure tout dispositif de départ contraint* ». Cela n'exclut pas la possibilité de faire des départs contraints individuels. Ne listant pas les listes de départ que La Poste s'interdit de faire, cela ouvre la possibilité de mettre en place, par exemple, un plan de départ volontaire, des licenciements économiques individuels ou des externalisations.
- La création de bassins de vie pour les classes 1 et 2, et de bassins d'emplois pour les cadres. Conséquence: La suppression de la règle des 30 Kms en cas de réorganisations. Autre conséquence, les risques de mutation dans des périmètres géographiques aggravés. De plus, la réintroduction dans le texte de *“ au moins une des 3 propositions concernera un poste situé dans les 30 km du lieu d'affectation d'origine lorsque cela sera possible...”* n'est pas de nature à nous rassurer !
- Pris en 2012, un engagement du Président Bailly consistait à ne pas provoquer de réorganisations dans un délai inférieur à 2 ans. Dans un courrier de la DRHRS, Sylvie François reprenait cet engagement. Hélas, cet engagement ne figure pas dans l'accord, et ne peut donc avoir la moindre valeur juridique.
- Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur 5 ans où sont toujours absents de nombreux aspects obligatoires prévus par la loi, qui prévoit, du reste, qu'une GPEC est négociée pour 3 ans ...
- Concernant la création d'un complément de rémunération en remplacement de l'actuel complément Poste. Les propositions avancées restaient très éloignées des gains obtenus dans les affaires traitées au conseil des prud'hommes.
- Un non respect de l'engagement de La Poste d'ouvrir une négociation nationale spécifique (voir accord Qualité de Vie au Travail) sur les filières: Prévention, assistant(e)s sociaux, assistant(e)s de santé au travail et infirmier(e)s: Renvoi dans le projet à une promesse de concertation....
- Même si les mesures de transposition des catégories B et C de la fonction publique de l'Etat se rapprochaient de nos revendications sur le sujet, il y manquait une réelle volonté d'améliorer les niveaux: pas de tableau de conversion – Allongement de la durée des échelles ... Quant aux insidieuses contreparties proposées, elles n'auraient eu pour conséquences que d'aggraver les conditions de vie et de travail de l'ensemble des postier(e)s. De plus, il n'avait rien de prévu pour la catégorie A. Tout ceci comme si La Poste considérait ses fonctionnaires comme des sous-fonctionnaires !!!!

Par sa position inflexible, La Poste n'a t'elle pas cherché à enterrer l'accord Qualité de Vie au Travail et ses chantiers ?

La notion de perte de confiance entre La Poste et ses personnels est régulièrement présente dans les échanges que FOCOM a avec vous.

En conclusion, le nombre de signataires ne permet pas de valider le texte malgré la signature des syndicats « CFDT, CFTEC, CGC et UNSA » qui représente 28,58% des suffrages.

Fidèles à la tradition FOCOM, nos camarades qui, ont revendiqué et négocié pied à pied pendant 4 mois, se sont impliqués dans la globalité du texte proposé. Ils ont essayé de le faire évoluer, conformément aux principes de Force Ouvrière, qui consistent toujours, et jusqu'au bout, à améliorer la situation des personnels en défendant leurs interest, car c'est cela le réformisme.

Mais l'intransigeance de la DRHRS, Mme Sylvie François, ne nous a pas permis à FOCOM d'obtenir toutes les garanties nécessaires pour l'amélioration de vos conditions de travail et la juste reconnaissance financière que vous méritez au regard de tous les efforts que vous consentez pour permettre à La Poste de prospérer face à ses concurrents (cf Philippe WAHL – interview La Provence du 13 septembre 2014):

- Le Courrier est toujours leader avec 11 milliards d'€ de chiffre d'affaire,
- Le Colis qui génère 6 milliards d'€ de chiffre d'affaire,
- La Banque qui ne cesse de progresser et apporte le meilleur résultat du Groupe.

Pourtant, fait historique, La Poste avait les moyens de donner un contenu concret au dialogue social par le "gagnant gagnant" que recherche toujours FOCOM, au travers du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi). Elle a en effet perçu au travers de ce dispositif législative, 267 millions d'€ en 2013, et va récupérer 358 millions d'€ en 2014.

Le compte n'y était réellement pas !!!

La Poste doit prouver maintenant qu'elle veut vraiment améliorer la situation des postières et des postiers. FOCOM n'aura de cesse de déclarer que « La confiance, ça se construit ! ». La balle est donc dans le camp de La Poste!!!

**Pour les salaires, pour l'emploi, pour le respect  
votez Force Ouvrière !**

**Du 1<sup>er</sup> au 4 décembre VOTEZ FOCOM !**

